



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

***Maîtrise d'œuvre pour la
réalisation d'une aire de sport
de plein air en gazon
synthétique écologique***

CCTP Pièce n°02

Numéro interne 2018-003

Procédure MAPA – en application des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 et 27 du décret n°2016-360.

Pouvoir adjudicateur Madame la Présidente

Contact
– 39 Bld Victor Hugo
– 33670 CREON

Tél: 05 57 34 57 00

Préambule :

La Communauté de Communes du Créonnais compétente en matière d'équipements sportifs dispose de deux terrains de football situés sur la commune de Sadirac. Le premier terrain enherbé dénommé terrain d'honneur et le second terrain d'entraînement enherbé également fera l'objet des travaux de transformation en une aire de sport de plein air en matière synthétique.

Ce terrain de 8 541 m² (117 X 73 m) sera destiné à accueillir notamment les associations sportives telles que le club de football intercommunal, le club de rugby mais également le centre de loisirs : Loisirs Jeunes en Créonnais (LJC), les jeunes sapeurs-pompiers, etc toutes sont associations mandataires de service public de la CCC ou reconnues d'intérêt communautaire.

Pour information : en 2017 : 343 adhérents au Football Club Créonnais dont 144 moins de 18 ans, 107 licenciés au club de rugby, 47 jeunes sapeurs-pompiers et 241 adhérents de moins 15 ans à Loisirs Jeunes en Créonnais (section sport)

Travaux envisagés

Transformation du terrain enherbé actuel en aire de sport de plein air en matière synthétique avec une sous couche amortissante d'épaisseur 20 mms préfabriquée 100% recyclable, et ensuite pose d'un gazon synthétique chargé en granulats écologiques (type fibre de coco, écofil), sont proscrits SBR, SBR encapsulés et granulats EPDM à base de pneus.

Ce programme permettra de faciliter l'accès aux administrés et aux licenciés des clubs sportifs du territoire de la Communauté de Communes du Créonnais.

Les travaux suivants seront également réalisés : terrassements, VRD (réfection de l'accès, portail accès pour Services techniques et accès "tourniquet" pour les joueurs et enrobé sur 2nd parking), réfection de la main courante, système d'arrosage (en option). Des pares-ballons devront être posés derrière les cages de football à 11 et à 7 (sur toute la longueur de la main courante), installation d'un afficheur de score électronique. Fourniture de 2 cages de football à 11. Dépose et repose des cages de football à 7.

CONDITIONS D'EXECUTION

Le présent contrat sera soumis aux dispositions du CCAG Prestations Intellectuelles

CONTENU DE LA MISSION

PHASE ETUDE :

- Mission d'avant-projet détaillé APD
- Mission de projet et de DCE : PRO
- Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la passation des contrats – ACT

PHASE TRAVAUX :

- Visa des études d'exécution – VISA
- Mission de direction et d'exécution des travaux – DET
- Assistance aux opérations de réception – AOR

DESCRIPTION DE LA MISSION

1- PHASE ETUDE :

- Etat des lieux :

- Examen du dossier des ouvrages constitués mis à disposition par la maîtrise d'ouvrage (étude de sol, relevés topographiques de l'existant),
- Diagnostic visuel et réalisation d'un état des lieux d'ensemble du site et des infrastructures existantes,
- Repérage des différents réseaux AEP, Electricité... des équipements existants (éclairage, clôture, pare-ballons, équipements sportifs...) afficheur de score électronique, VRD (réfection de l'accès et enrobé sur 2nd parking), des abords immédiats.
- Récupération des données d'entrée pour analyses et synthèses suivantes :
- analyse des sondages géotechniques,
- synthèse des contraintes du site,
- synthèse des réseaux existants.

- Etude de faisabilité :

A la fois technique et financière de la réalisation du projet, dans le respect des normes en vigueur avec un objectif de pérennité.

- Réalisation du projet d'aménagement général (APD)

Avec l'ensemble des équipements annexes souhaités par le Maître d'Ouvrage (clôture – arrosage)

- Définition du projet : terrassements et infrastructure,
- Dimensionnements
- du réseau de drainage (drains, collecteurs, couche drainante... à définir)
- du réseau de collecte des eaux pluviales (collecteurs, caniveaux)
- Procédé de revêtement : gazon synthétique, sable de silice et granulats écologiques (type fibre de coco, écofil) de préférence
- Clôture et équipements...
- Etablissement de plans couleur au 1/250ème de l'aménagement (masse, nivellement, réseaux, drainage, équipements...) y compris plans de coupe et de détails couleur au format A3
- Etablissement d'une notice descriptive explicative sur les travaux pour chaque équipement,
- Allotissement : on peut envisager deux lots distincts
- Etablissement des montants estimatifs de chaque lot et de la totalité de l'opération,
- Définition de l'estimation prévisionnelle définitive (qui devra rester l'enveloppe fixée de 500 000 € HT,
- Calendrier prévisionnel (une date impérative : remise du DCE au 12 juillet 2018)

Cette phase comprendra le nombre de déplacements nécessaires, notamment, réunions des services concernés pour collectes des éléments nécessaires à l'étude, relevés sur site et essais par notre bureau d'études si nécessaire.

Au besoin, des réunions complémentaires seront planifiées pour intégrer de nouvelles corrections suite aux décisions de la maîtrise d'ouvrage.

- Etude du projet défini en APD (PRO)

La phase « projet » consistera à mettre au point l'avant-projet et elle doit aboutir à la définition complétée de l'ensemble des ouvrages prévus afin de :

- finaliser les études techniques préliminaires réalisées par la commune en réalisant toutes les coupes, profils, schémas de fonctionnement, croquis de détail que nous jugerons nécessaires à une parfaite compréhension du projet. Ces éléments porteront tant sur les sols sportifs, les clôtures, l'infrastructure elle-même que sur les réseaux humides ;

- rédiger un cahier des charges apportant toutes les précisions utiles sur la nature, les caractéristiques et les conditions de mise en œuvre des différents matériels et matériaux.

Le coût prévisionnel des travaux sera affiné (dans la limite de 500 000 € HT non compris l'arrosage optionnel) ainsi que le planning prévisionnel des travaux.

Reprographie :

Dossier « PRO » : trois exemplaires papier couleur + 1 exemplaire reproductible sous format informatique EXCEL

- Assistance au maître d'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT)

- établissement du dossier de consultation des entreprises (DCE) comprenant :

- plans (nivellement, masse, réseaux, drainage, équipements...) au 1/250ème et coupes de détail et divers profils en travers ou en long au 1/50ème ou au 1/30ème
- planning de phasage
- cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque lot (lot 1 : terrain de grands jeux sportifs – arrosage – lot 2 : clôtures)
- décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chaque lot

Outre la solution de base validée par le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre aura la faculté de proposer des solutions alternatives afin de permettre une consultation plus élargie et ainsi optimiser les réponses dans l'intérêt de la collectivité, toujours dans la limite des 500 000 € HT non compris l'arrosage optionnel.

Les pièces administratives du DCE (acte d'engagement type, cahier des clauses administratives particulières, règlement de consultation) seront rédigées par le maître d'ouvrage

- analyse des offres des entreprises et, s'il y a lieu, les variantes à ces offres et à l'élaboration des marchés comprenant :

- l'assistance à l'ouverture des plis,

- l'analyse des offres,

- la négociation éventuelle avec les candidats,

- la rédaction et la remise du rapport d'analyse dans un délai maximum de deux semaines suivant l'ouverture des plis,

- la présentation de ce rapport aux représentants du pouvoir adjudicateur

Reprographie :

Dossier « DCE » : trois exemplaires papier couleur + 1 exemplaire reproductible sous format informatique EXCEL

Rapport d'analyse : trois exemplaires papiers + 1 exemplaire reproductible sous format word ou excel.

2- PHASE TRAVAUX :

- visa des études d'exécution (VISA)

Les plans d'exécution élaborés par les entreprises et remis par elles avant début des travaux seront vérifiés et validés par le maître d'œuvre dont la mission comprendra également la synthèse entre les différents intervenants et ouvrages d'exécution.

Reprographie :

Fiches « VISA » : trois exemplaires papiers couleur + 1 exemplaire reproductible sous format informatique EXCEL

- direction de l'exécution des travaux (DET)

Le maître d'ouvrage assure, en régie, le suivi de l'exécution des travaux. Il pourra solliciter aussi souvent que nécessaire, la participation du maître d'œuvre, notamment, durant les phases déterminantes.

Chaque réunion de chantier sera suivie d'un compte rendu, établi par le maître d'ouvrage ou éventuellement par le maître d'œuvre, télécopié ou transmis par courriel, dans les deux jours suivants, au plus tard à toutes les parties. Les décisions prises à ces occasions auront valeur d'ordre d'exécution pour les entreprises.

- Assistance aux opérations de réception et dossier des ouvrages exécutés (AOR)

La maîtrise d'œuvre assurera les Opérations Préalables à la Réception des Travaux (OPR) afin de lister les réserves éventuelles à lever par les entreprises pour la réception des travaux. Elle assistera la maîtrise d'ouvrage pour la levée des réserves et la réception.

Cette mission comprend également la constitution des ouvrages exécutés DOE et DIUO nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, à partir de plans conformes à l'exécution remis par les entreprises, des plans de recollement des travaux réalisés, des essais demandés, des fiches techniques des matériaux et matériels mis en œuvre ou en place ainsi que leur notice de maintenance.

La maîtrise d'œuvre accompagnera également la maîtrise d'ouvrage tout au long de la garantie de parfait achèvement des ouvrages réalisés.

Reprographie :

Fiches « VISA » : trois exemplaires papiers couleur + 1 exemplaire reproductible sous format informatique EXCEL

PLANNING ET DELAIS D'INTERVENTION

Le planning est défini à partir de la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre et pour chacune des phases de la mission, après validation du maître d'ouvrage, dans les conditions suivantes :

PHASE ETUDE : à titre indicatif durée maximale : 14 semaines

- Etat des lieux et étude de faisabilité
- APD
- DCE
- ACT

PHASE TRAVAUX : (y compris la préparation de chantier) 3 mois maximum

- VISA)
- DET)du 10 septembre au 7 décembre 2018
- AOR)

FORFAIT DE REMUNERATION

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 500 000 € HT avec arrosage optionnel

Forfait de rémunération à détailler par élément de mission

Date :

Signature du candidat :

(Parapher l'ensemble du document et signer en dernière page)